

renseignements

Pouvoirs locaux

Mémento fiscal

Département de la Gestion et des Finances

Inspectrice générale : Marie-Christine FUMAL - Tél.: 081/323 653

Direction de la Tutelle financière :

Directeur : Michel CHARLIER - Tél.: 081/323 742

Chef de projet : Philippe KNAPEN - Tél.: 081/323 704

E-mail : philippe.knapen@spw.wallonie.be

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

SPW | Éditions
Info-Guides

Municipalité	2010	2011	2012	2013	2014
Genappe	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00
Grez-Doiceau	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Incourt	7.00	7.00	7.00	7.00	6.00
Ittre	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50
Jodoigne	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
La Hulpe	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Mont-Saint-Guibert	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00
Nivelles	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00
Perwez	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50
Rixensart	6.60	6.60	6.60	6.60	6.60
Tubize	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Villers-la-Ville	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Waterloo	5.70	5.70	5.70	5.70	5.70
Vilveaux	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Alost	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-le-Château	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-l'Allez	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain-la-Neuve	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Braine-lez-Louvain-la-Neuve	7.50	7.50	7.50	6.00	6.00
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	8.80	8.80	8.80	8.80	8.80
Braine-lez-Louvain	8.50	8.50	8.50	8.50	8.50
Braine-lez-Louvain	8.50	8.50	8.50	8.50	8.50
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	8.50	8.50	8.50	8.50	8.50
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Braine-lez-Louvain	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00

Pouvoirs locaux

Éditeur responsable: Sylvie Marique, Directrice générale



DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE LA SANTE
Tél. : 081/327 211 - Fax : 081/323 780



Toutes les TAXES COMMUNALES

sont sur le portail des pouvoirs locaux

- Les règlements-taxes communaux en vigueur depuis 2003 ;
- 40 modèles de règlements - taxes ;
- Un tableau comparatif des taux moyens régionaux en matière d'impôt des personnes physiques (IPP) et de précompte immobilier (PI) ;
- Un tableau reprenant l'évolution des taux communaux en matière d'impôt des personnes physiques (IPP) et de précompte immobilier (PI).

La simplification administrative en Wallonie est une priorité absolue du Gouvernement.

Simplifier l'organisation de l'Administration et faciliter l'accès aux informations sont des conditions fondamentales de la réussite de l'économie wallonne.

La création d'un « **Mémento fiscal** » participe à cet objectif.

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>



Ressources spécifiques

Mémento fiscal

Ce site est naturellement évolutif. Il est constamment complété dans le même esprit de simplification et d'accessibilité.

Il se décompose en **4 parties** bien distinctes :

1° Créé en 2003, il met en ligne **l'intégralité des textes de tous les règlements-taxes communaux** (pas les redevances) en vigueur pour permettre à chacun, entreprise ou particulier, d'avoir un accès aisé à la situation précise de la fiscalité locale dans les communes à l'exception des communes de langue allemande.

Afin de faciliter la consultation du site, il est loisible d'effectuer une recherche :

- via une liste de mots-clefs ;
- via un moteur permettant soit une recherche globale soit une recherche par commune, objet et exercice.

2° Il propose **40 modèles de règlements-taxes locaux**, dans une version simplifiée, qui sont recommandés aux communes. Ces canevas se révèlent être des outils très utiles dans le travail de rédaction des règlements-taxes. Ceux-ci peuvent aisément être téléchargés et sont disponibles sous le format « word ».

3° Il présente un tableau comparant, depuis 1994, **l'évolution du taux moyen** de l'IPP et du PI en Région wallonne, en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

4° Il présente enfin un tableau reprenant, depuis 1990 et par commune, **l'évolution des taux** de l'IPP et du PI en Région wallonne.

